

Notre pouvoir d'achat passe par l'augmentation du point d'indice



Le point d'indice, qu'est-ce que c'est ?

Le point d'indice est un nombre qui permet de calculer les salaires et traitements de tous les fonctionnaires et assimilés (vacataires, contractuels, etc...).

Chacun est rémunéré selon un grade et un échelon qui permettent de déterminer son indice majoré en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification (requis et détenue) et de l'expérience.

**Salaire de base
annuel brut**



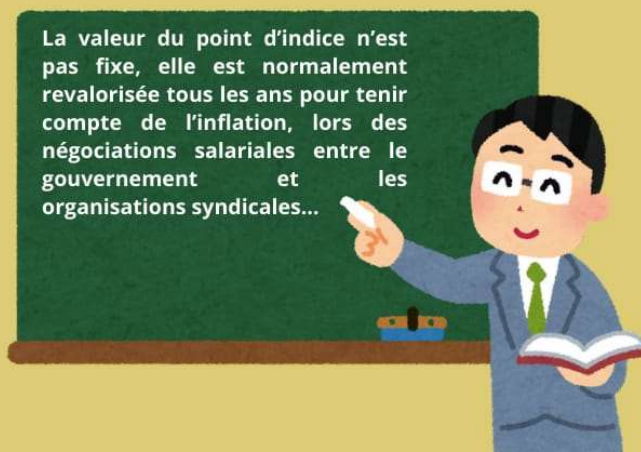
Point d'indice



Échelon



La valeur du point d'indice n'est pas fixe, elle est normalement revalorisée tous les ans pour tenir compte de l'inflation, lors des négociations salariales entre le gouvernement et les organisations syndicales...



Le gel du point d'indice décidé par les gouvernements successifs depuis 2010 (avec une faible augmentation de 0,6 % en 2016 et 2017) a très nettement pénalisé le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique (titulaires, stagiaires et contractuels).

Gel du point d'indice + Inflation



Pouvoir d'achat

Date	Point d'indice	Augmentation du point d'indice en %	Variation de l'inflation sur la même période en % (jusqu'en mai 2025) (*)	Gain mensuel
1er juillet 2010	4,6302	0,6	5,54	
1er juillet 2016	4,6581	0,60	0,26	Environ 12 €
1er février 2017	4,6860	3,50	11,53	Environ 13 €
1er juillet 2022	4,8500	1,50	4,19	Environ 74 €
1er juillet 2023	4,9228		2,53	Environ 33 €

(*) Entre le 1er juillet 2023 et le 1er mai 2025, les prix ont augmenté de 2,53 % alors que le point d'indice stagnait



Ce que cela signifie



Pour le calcul de la retraite :

Le **salaire/traitement de base est le seul élément de calcul de votre pension de retraite**, les primes et indemnités en sont exclues . En d'autres termes , elles ne compteront pas lorsque viendra le temps de calculer votre pension, c'est pourquoi il est **primordial de se battre pour l'augmentation de la valeur du point d' indice plutôt que sur l'obtention de primes !**



Augmentation
du point d'indice



du pouvoir d'achat



retraite



cotisations sociales

En termes de pouvoir d'achat

Depuis 2010, le gel du point d' indice a provoqué une chute du pouvoir d'achat, et ce quel que soit la catégorie :

Pertes de pouvoir d'achat sur le salaire indiciaire depuis 2010,
par catégorie pour les échelons de fin de grade



Cat. C	1 ^{er} grade – IM 382		- 218 €/MOIS
	2 ^{ème} grade – IM 420		- 239 €/MOIS
	3 ^{ème} grade – IM 473		- 270 €/MOIS



Cat. B	1 ^{er} grade – IM 503		- 287 €/MOIS
	2 ^{ème} grade – IM 534		- 304 €/MOIS
	3 ^{ème} grade – IM 587		- 334 €/MOIS



Cat. A	1 ^{er} grade – IM 673		- 383 €/MOIS
	2 ^{ème} grade – IM 821		- 468 €/MOIS
	3 ^{ème} grade – IM 972		- 554 €/MOIS



Cat. A+	1 ^{er} grade – IM 821		- 468 €/MOIS
	2 ^{ème} grade – IM 1124		- 640 €/MOIS
	3 ^{ème} grade – IM 1279		- 729 €/MOIS



La CGT revendique



Indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation

Le dégel de la valeur du point d'indice

L'intégration de toutes les primes, indemnités et compléments de traitement dans le salaire/traitement de base.